

Synthèse

Scénario tendanciel

du SAGE du Haut-Allier

Scénario tendanciel validé
en CLE le 31 janvier 2012



Janvier 2012

► Le scénario tendanciel du SAGE, pourquoi, comment ?

Le scénario dit « tendanciel » permet d'anticiper, sur le bassin du Haut-Allier, les évolutions futures de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

- en prenant en compte les changements futurs déjà connus ou prévisibles à court et moyen terme ;
- en intégrant la dynamique actuelle du territoire (politiques d'aménagement, de développement économique et touristique, politique de protection et de valorisation de l'environnement...);
- en analysant la situation sans SAGE, c'est-à-dire sans intégrer la plus-value possible du SAGE.

Ce document propose donc de **se projeter dans le futur (échéance 2015-2020)** pour estimer les tendances d'évolution des activités humaines et de leurs impacts sur la ressource et les milieux aquatiques sur le territoire du SAGE du Haut-Allier (165 communes réparties sur les départements de la Lozère (37 communes), de l'Ardèche (10), du Cantal (9), de la Haute-Loire (107) et du Puy de Dôme (2)).

Les projections proposées ont été construites :

- dans la continuité des tendances des dernières années, corrigées aux vues des documents d'orientation existants et des programmes de travaux en cours et en projet ;
- à partir d'avis d'experts consultés dans le cadre de cette mission.

Ces propositions ont été complétées par les acteurs du territoire consultés en commissions géographiques en octobre 2011. La contribution des acteurs au scénario tendanciel est restituée dans le rapport de concertation n° 2.



Ce scénario d'évolution «SANS SAGE» permettra d'anticiper les axes d'intervention du futur SAGE (identifier là où le SAGE doit agir et sa valeur ajoutée) et de consolider le poids des enjeux définis dans le diagnostic validé par la Commission Locale de l'Eau le 7 juillet 2011.

Méthodologie d'élaboration du scénario tendanciel

Les ENJEUX de l'eau sur le territoire

(cf enjeux définis dans l'étape précédente)



Quelles sont les tendances d'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques ?



Quelles sont les effets des politiques actuelles ?



Quelle plus-value le SAGE peut-il apporter ?



Définition des PERSPECTIVES du SAGE Haut-Allier

Rappel des étapes d'élaboration du SAGE :

- 1 • Etat initial validé par la CLE du 16 mars 2010
- 2 • Diagnostic partagé validé par la CLE du 7 juillet 2011
- 3 • Scénario tendanciel validé par la CLE du 31 janvier 2012

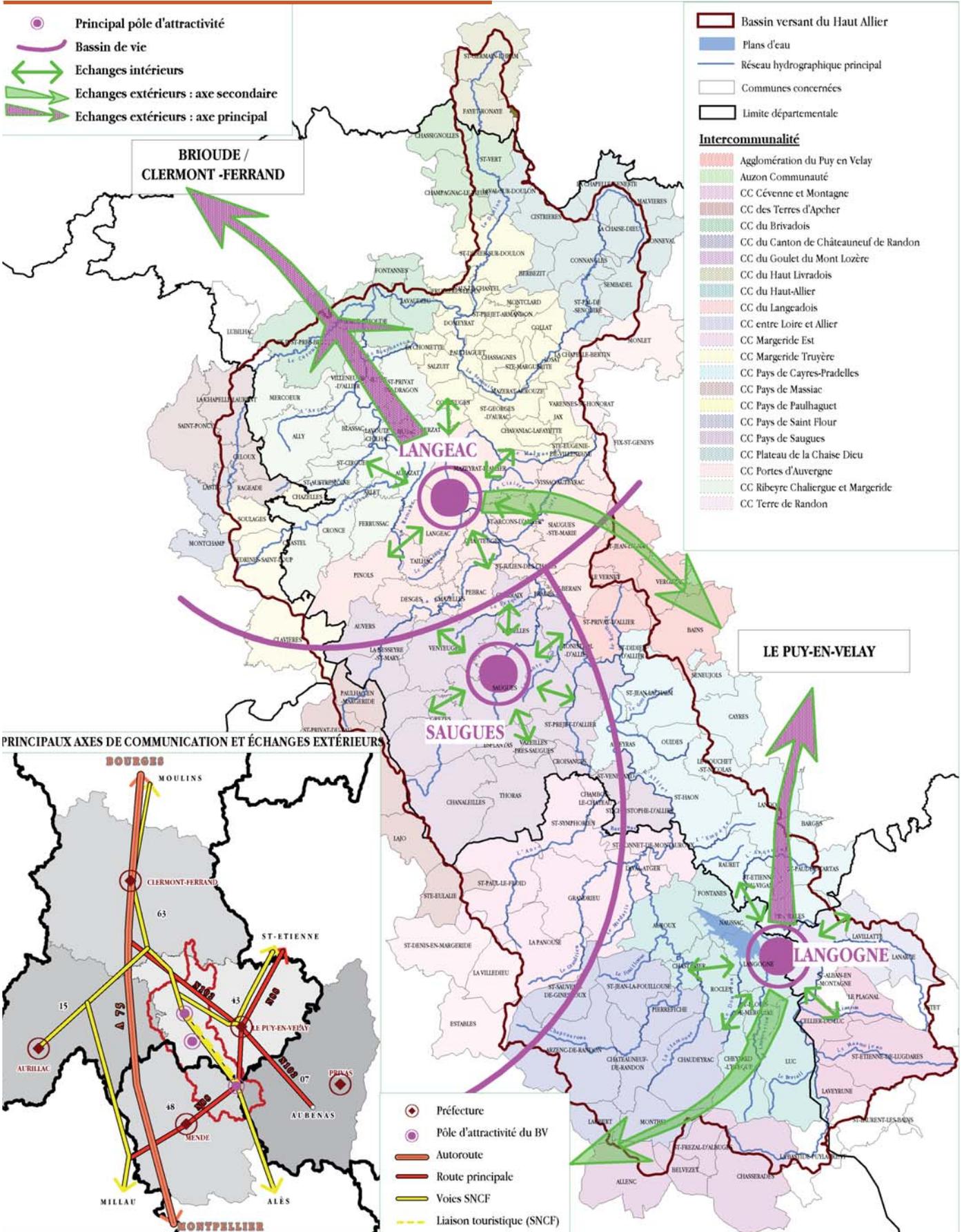
- 4 • Choix de la stratégie collective du SAGE à partir de scénarios contrastés intégrant les tendances d'évolution définies préalablement
- 5 • Rédaction des différents documents constitutifs du SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement et l'évaluation environnementale.
- 6 • Enquête publique
- 7 • Validation finale du SAGE et approbation par arrêté inter-préfectoral. Le SAGE est alors effectif sur le territoire.

Étapes déjà conduites

Prochaines étapes

La dynamique socio-économique du territoire

Dynamique du territoire du Haut-Allier



► Le bassin de vie de Langogne

Territoire essentiellement agricole et forestier situé aux confins de trois départements et de trois régions, le bassin de vie est articulé autour de la petite ville de Langogne qui rayonne sur **un vaste territoire éloigné des principales agglomérations**. Ici les villages ruraux participent à un certain équilibre urbain et territorial articulé autour de la ville de Langogne. **Les déplacements s'organisent à partir du réseau de voiries existant, la RN 88 notamment** et reposent sur l'usage de la voiture particulière. L'avenir de la voie de chemin de fer semble remis en cause au niveau national.

Démographie :

Le territoire est pénalisé par son enclavement et a enregistré depuis plusieurs décennies un **déclin de sa population**. Pour autant, **les dernières années sont marquées par un regain, y compris démographique**, lié à la valorisation touristique et à la présence de retraités qui choisissent de s'installer sur ce territoire.

Le territoire vieillit : les plus de 60 ans représentent plus du tiers de la population (contre 27 % en Lozère et 21 % en France).

Le territoire est autant habité aujourd'hui que dans les années 1960 : 30 ou 40 années de réduction de la population résidente du territoire sont largement compensées par la présence des touristes.

Économie :

Avec une augmentation importante de la population âgée, des revenus globalement très peu élevés, un parc d'habitat peu entretenu (bâtiments en déshérence), une infrastructure commerciale éparpillée et peu de nouvelles activités, **l'économie du territoire repose essentiellement sur :**

- **les filières agricole** (filiale fragile qui rencontre des difficultés structurelles - cf pages 12 et 13), **forestière** (en cours de structuration) et **artisanale** ;
- **un pôle de services** assez structuré principalement concentré sur Langogne ;
- **des activités touristiques** (tourisme rural et valorisation de la retenue de Naussac) essentiellement développées durant la saison estivale.



© Mairie de Langogne

L'emploi salarié privé connaît une embellie depuis 2000, essentiellement dans les secteurs tournés vers la demande des ménages (actions sociales, restaurants, BTP, santé,...) mais également dans des secteurs tels que le nettoyage, la fabrication de réservoirs métalliques, l'industrie des viandes ou l'agro-alimentaire,...

Le niveau de revenus des ménages progresse également, aidé largement par le regain démographique et la montée en puissance des pensions de retraites.

Le bassin de vie de Langogne est un territoire rural en pleine transition qui semble arrivé à un point d'inflexion : le solde migratoire se met à compenser les pertes naturelles, pour la première fois depuis une quarantaine d'années.

La démographie redémarre. Mais cette transition est également le fait d'une profonde transformation de l'économie de ce territoire, de moins en moins dépendant de l'agriculture et de plus en plus de l'accueil de résidents définitifs (retraités) ou provisoires (touristes), tout en maintenant des activités industrielles et agro-alimentaires. La combinaison de ces fonctions crée une économie locale. Agriculture, accueil des touristes et retraités (et les activités de services à la personne qu'ils stimulent), industrie, sont les différentes variables qui peuvent permettre, associées plutôt que concurrentes, un nouveau développement de ce territoire.

▶ Les monts de la Margeride

La Margeride constitue toute la partie nord de la Lozère. Ses hauts plateaux granitiques et l'échine montagneuse qui les traverse présentent des **paysages très équilibrés entre agriculture et forêt** : champs cultivés et pâtures alternent avec des petits bois de pins sylvestres, souvent utilisés pour le pâturage des animaux (pâtures sous bois).

Démographie :

A la fin du XIX^{ème} siècle, la population est à son maximum. L'artisanat est en pleine vitalité : outre les étoffes, on fabrique des sabots, des pavés en bois, des poteaux de mine, des traverses de chemins de fer, des meubles et des instruments agricoles. L'agriculture reste basée sur de petites exploitations familiales qui, pour subvenir aux besoins, mettent en valeur les moindres parcelles. Le système agro-pastoral passe souvent par le défrichement de la forêt qui, après amélioration agricole, permet la culture des céréales ou le pâturage. Les forêts sont surtout constituées de hêtres et de pins sylvestres exploités pour les besoins domestiques (chauffage et charpente). Cette pression humaine a fait reculer la forêt jusqu'à des limites extrêmes.

Économie :

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, le **désenclavement ferroviaire provoque une rupture du système autarcique** (création de la ligne de chemin de fer « Paris-Méditerranée » par Clermont-Ferrand et Alès entre 1860 et 1870). La finalité des productions est modifiée : les céréales régressent au profit de nouveaux produits (veaux, moutons et agneaux gras, boeufs de boucherie, boeufs de travail dressés et "fourmes"). **Le fort exode rural génère une extension des surfaces boisées et des friches.** Le pin sylvestre reconquiert naturellement le territoire et des reboisements artificiels sont réalisés à base d'épicéa commun et de sapin pectiné à partir de 1950. Dans les années 1960 et 1970, apparaissent les productions de lait (dans lesquels certains secteurs se spécialisent), de brouillards et d'agneaux engraisés à l'étranger.

Aujourd'hui, le territoire de la Communauté de communes de Saugues est un territoire relativement dynamique.

- **L'agriculture** semble être le secteur d'activité le plus dynamique avec plus de 600 emplois soit 40 % de la population active. Ce secteur d'activité parvient à se maintenir grâce à un bon taux de reprise des exploitations et une population d'agriculteurs assez jeunes.

- **L'artisanat et les commerces connaissent une importante croissance ces dernières années** (taux de création de + 20 % entre 2001 et 2006). Ce dynamisme s'explique par l'activité touristique et le caractère autarcique du pays.

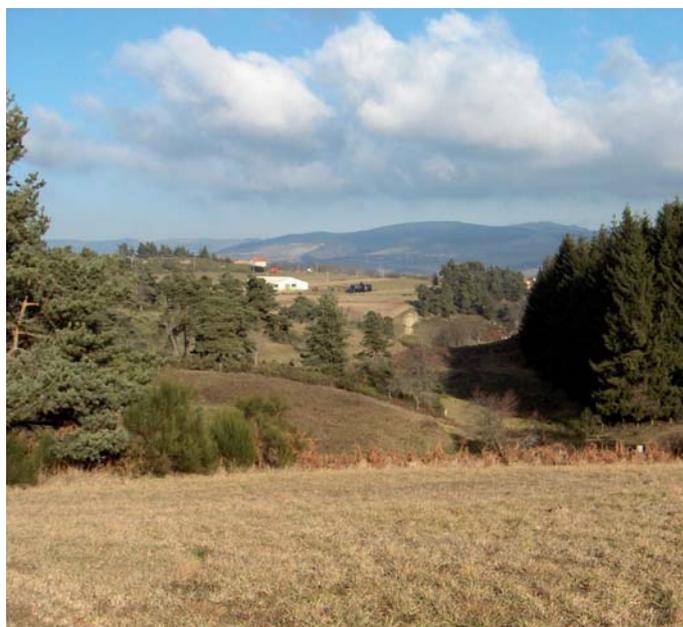
- **Le secteur industriel n'occupe que 13 % des emplois** avec deux principales industries (Bordes et PEM).

- Enfin, les **emplois liés au services de proximité** concentrent une part importante des emplois au même titre que l'agriculture (40 %).

Le territoire des monts de la Margeride s'est transformé au fil des siècles, passant d'une économie autarcique à une ouverture dynamique : agriculture tournée vers l'élevage, croissance du commerce et de l'artisanat, développement d'activités de services de proximité.

Cette évolution des activités s'est accompagnée d'une modification de l'occupation des sols en faveur d'une extension des surfaces boisées et des friches.

Aujourd'hui, l'essentiel de l'économie du bassin de vie des monts de la Margeride repose sur l'agriculture et sur le secteur tertiaire (services).



▶ Le bassin de vie de Langeac

Situées à mi-chemin du Puy-en-Velay et de Saint-Flour, **Langeac et sa région ont été pendant longtemps le point de rencontre d'une intense circulation venant du Languedoc à travers les Cévennes, le Gévaudan et les plateaux du Haut-Allier**. La commune a assis son développement sur cette **situation géographique privilégiée au coeur d'un patrimoine paysager d'exception** structuré autour des gorges de l'Allier. Au XIX^{ème} siècle, l'exploitation minière se développe (houille, plomb, antimoine, spath-fluor). Une importante usine de traitement liée à l'extraction d'antimoine est construite. L'extraction du spath-fluor est interrompue en 1979.



■ Démographie :

La création de la ligne de chemin de fer des Cévennes en 1865 attire une main d'oeuvre importante et stimule l'exploitation des carrières de basalte destiné à la réalisation d'ouvrages d'art. La construction de la gare, d'un dépôt de machines, d'un atelier de réparation ainsi que l'installation d'activités induites entraîneront le **développement spectaculaire de la collectivité langeadoise : la population progresse de 30 % en 20 ans et atteint 4 552 habitants en 1876** (4 072 habitants aujourd'hui).

Langeac souffre depuis de nombreuses années d'une **décroissance démographique** : sa population vieillit. Le nombre de retraités augmente, les jeunes désertent le territoire, la part des jeunes ménages diminue. Corolaire de la forte représentation d'ouvriers et d'employés (et de retraités) dans la population langeadoise, le taux des ménages à « revenus modestes » est important.

■ Économie :

Le **déclin de l'activité ferroviaire débute en 1962** avec le lancement des locomotives diesel. La SNCF détruit la presque totalité des ateliers. Langeac et les communes voisines, soucieuses de résorber le chômage, s'associent alors au sein d'un syndicat de développement économique (le Syndhival).

- **L'industrie se développe** dans des filières aussi variées que l'agro-alimentaire, le bois, la mousse polyuréthane, la mécanique générale, le latex,...

- **L'activité touristique prend de l'ampleur** grâce notamment aux interventions du SMAT (*Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique*) qui a permis l'implantation de nombreux prestataires de loisirs (randonnées, eaux vives, activités culturelles, équitation...) et la création de multiples équipements d'accueil et d'animation.

Ainsi, **après avoir subi une grave crise économique à partir des années 60, Langeac a su redresser la barre et connaît aujourd'hui un regain économique** matérialisé

par une **hausse du nombre d'emplois**. Ces emplois sont essentiellement localisés sur la commune de Langeac. Son attractivité est confirmée.

- La commune accueille des **petites unités industrielles pérennes** dans les domaines de la construction mécanique, de la plasturgie, et de l'agro-alimentaire ;

- **L'activité commerciale semble stabilisée** bien que l'équilibre atteint entre commerce traditionnel, grandes et moyennes surfaces soit fragile ;

- **le tissu artisanal se renouvelle**, et les demandes d'implantations sont nombreuses.

- **L'agriculture, peu diversifiée** (essentiellement tournée vers l'élevage), ne représente qu'une faible part de la population active, mais reste une composante importante de l'économie locale. A noter que l'espace agricole est ponctuellement **menacé par l'avancée de l'urbanisation**.

Bien que relativement proche de l'A75 (axe Clermont-Ferrand / Montpellier), Langeac est pénalisée par un réseau primaire et secondaire qui posent des problèmes de confort et de sécurité. La liaison SNCF est menacée, l'offre en transports collectifs est insuffisante au regard de l'importance de la population active.

Langeac bénéficie d'une situation exceptionnelle dans un paysage composé de deux grandes entités très contrastées : la plaine de l'Allier et les contreforts de la Margeride. Cet environnement de grande qualité participe à son attractivité de même que la richesse de son patrimoine bâti. Grâce à ces atouts et à une politique volontaire de développement touristique menée par le SMAT, Langeac affiche aujourd'hui une vocation touristique forte. Cependant les retombées économiques de cette activité pourraient être plus importantes si Langeac ne pâtissait pas d'une saison touristique très courte.

► Vers une redynamisation du territoire

Différentes démarches de développement local ont été initiées sur le territoire :

Volonté de redynamiser les territoires ruraux sur le bassin de Langogne :

Piloté par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, un « Atelier Montagne » conduit en 2009 a permis de réfléchir à l'avenir du bassin de vie de Langogne et de définir une stratégie de développement pour ce territoire.

Stratégie proposée :

- Penser le développement sur un territoire élargi associant les différentes composantes de l'espace : agriculture, forêt, ensembles naturels,...
- Affirmer les grandes entités fondatrices du territoire : pôle urbain autour de Langogne et Naussac, réservoir de Naussac avec ses séquences naturelles et paysagères, chapelet des clairières sur le plateau et réseau des clairières de la forêt de Mercoire.
- Rechercher à s'appuyer plus fortement sur les ressources locales du territoire.
- Organiser le développement de la ville de Langogne sur sa relation avec la RN88.
- Hiérarchiser les capacités de développement (habitat, activités, équipements,..) et l'usage de la ressource.

A la suite de la démarche engagée au titre de « l'Atelier Montagne », la Communauté de communes du Haut- Allier s'est engagée dans la planification et le développement de son territoire avec la mise en oeuvre :

- d'un PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) communautaire ;
- d'une ZPPAUP multi-zones (*Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager*) ;
- du développement d'une zone d'activité (Les Choisinets) avec un projet de desserte forestière et de création de pépinières d'entreprises.

La déviation de Langogne et la construction de l'A88 (axe Le Puy-en-Velay / Mende) restent cependant une priorité pour les acteurs locaux pour désenclaver le territoire.

Un projet de Parc Naturel Régional en cours d'émergence pour le territoire des gorges de l'Allier et les monts de la Margeride :

Le projet de Parc Naturel Régional « Gorges de l'Allier - Monts de la Margeride » en cours d'émergence vise à harmoniser les politiques et les interventions opérationnelles des intercommunalités avec comme objectif commun un **développement local et concerté basé sur la préservation d'un environnement de qualité** (les gorges de l'Allier et les monts de la Margeride). Un diagnostic territorial est actuellement en cours de réalisation afin d'étudier l'évolution possible du périmètre initial. Le projet « *Coeur de Parc* » est d'ores et déjà constitué de 59 communes réparties sur 2 régions s'organisant autour de l'axe Allier.



Gorges de l'Allier

Poursuite des projets de développement économique des collectivités sur le bassin langeadois :

- Projet de création d'une zone d'activités intercommunautaire (Mazeyrat d'Allier / Saint-Georges-d'Aurac) ;
- Commercialisation de la zone d'activités de Chambaret (4 hectares de zone artisanale, commerciale et de service) sur la commune de Chanteuges ;
- Soutien aux entreprises artisanales et commerciales (FISAC) et volonté de valoriser les produits locaux notamment dans les cantines scolaires ;
- Projet de création d'un pôle enfance jeunesse (Mazeyrat-d'Allier) ;
- Projet de création d'une station pleine nature (Respirando) à Langeac.

Dynamique de projets sur le bassin de Saugues :

- Création d'une zone d'activités économiques évolutives à Lachamp ;
- Réhabilitation d'espaces culturels (Saint-Préjet-d'Allier, Venteuges, Saint-Christophe) ;
- Réhabilitation de l'ancienne école de Saint-Vénérand en logements ;
- Création d'une auberge au domaine du Sauvage (Chanaillles) ;
- Création d'une maison de santé et construction d'une EHPAD (*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*) ;
- Labellisation des parcours de petites randonnée Respirando et création d'un espace VTT ;
- Réhabilitation du centre d'enfouissement technique du Moulas (Saint-Préjet).



Langeac



Chanteuges



Saugues



Représentation de la bête du Gévaudan à Saugues

Tendances d'évolution des activités humaines et économique sur le territoire

► Tendances d'évolution démographique :

Démographie en déclin ces dernières années mais tendance au regain

Le territoire du Haut-Allier est pénalisé par son enclavement et a enregistré depuis plusieurs décennies un déclin marqué lié au contexte socio-économique local. Les dernières années sont cependant marquées par une tendance au regain démographique (taux de variation annuel de + 0,41 %).

Scénario	Population en 2008	Projection en 2015	Projection en 2020	Projection en 2025
Poursuite de la tendance observée depuis 1999 sur le territoire du Haut-Allier	45 344	45 835	46 190	46 547

La démographie en 2025 pourrait être équivalente à celle des années 1980-1990. Cette dynamique d'évolution ne sera sans doute pas homogène sur le territoire compte tenu de la dynamique actuelle de développement.

Projection démographique

Augmentation globale de la population sur le territoire avec un taux de variation annuel compris entre 0,4 et 0,55 % jusqu'en 2025

Spécificités territoriales

Revitalisation des pôles d'attractivité au détriment des espaces ruraux les plus hostiles au développement économique :

- Accroissement de la population en périphérie immédiate des principaux pôles d'attractivité (Langeac, Saugues, Langogne)
- Maintien ou déclin de la population des territoires ruraux éloignés des pôles d'activités (Devès, sommets de la Margeride, Senouire amont)

► Tendances d'évolution de la filière agricole

Une filière agricole fragile et des pratiques en mutation

L'activité prédominante est l'élevage principalement bovin (bovin lait et bovin viande) qui s'établit plus particulièrement sur les secteurs de pentes moyennes. La production de céréales se concentre essentiellement dans les vallées (vallée de l'Allier en aval de Langeac) et sur les plateaux (plateau du Devès notamment). Les territoires agricoles occupent 40 % du bassin dont 60 % sont constitués de prairies. 70 % d'entre elles sont des prairies permanentes.



Un territoire en zone de montagne où l'économie agricole reste fragile.

Le déclin de l'activité agricole est notamment marqué dans les secteurs de montagne où les contraintes topographiques rendent la mécanisation difficile et les contraintes climatiques liées à l'altitude sont maximales (plateaux ardèchois, sommets de la Margeride, bassin amont de la Senouire).

Ainsi l'agriculture, le cœur économique traditionnel du territoire de Langogne, subit un sévère recul avec une perte, entre 1990 et 1999 de près de 50 % du nombre d'exploitations alors que cette réduction n'est « que » de 28% en moyenne en Lozère. Les revenus (bénéfices agricoles déclarés) de ces exploitations sont très faibles, de l'ordre du tiers de la moyenne nationale.

Des incertitudes sur l'effet de la Politique Agricole Commune (PAC) sur l'agriculture

La Politique Agricole Commune (PAC) connaît et connaîtra des transformations importantes. L'évolution actuelle consiste principalement dans le passage d'une politique de production à une politique de revenu.

Alors que l'ancien système assurait le prix des denrées, et incitait donc à la production, le système actuel assure le revenu des producteurs par le biais d'aides directes. Ces aides sont également soumises au respect de normes en matière d'environnement (éco-conditionnalité).

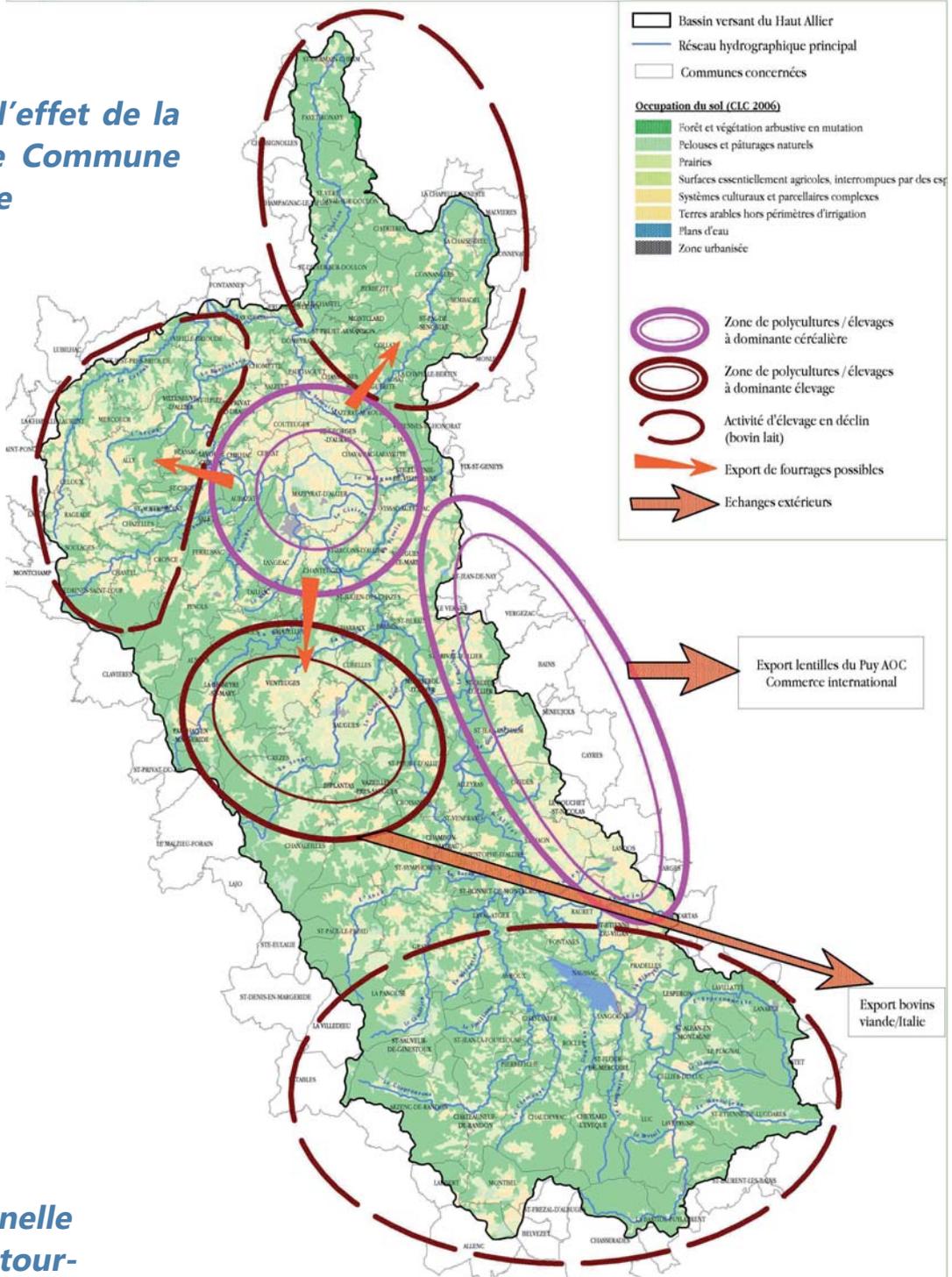
Une réforme d'envergure de la PAC devrait voir le jour à l'horizon 2013 : quels en seront les effets sur l'agriculture ? La fragilité de l'économie agricole sur le territoire du Haut-Allier pourrait se voir menacée par la nouvelle PAC (2013).

Des objectifs du Grenelle de l'environnement tournés vers la préservation de l'environnement

(développement de l'agriculture biologique, généralisation de pratiques agricoles plus durables incitant à retirer les substances les plus préoccupantes dans les produits phytosanitaires...).

Une conjoncture favorable au développement de l'agriculture biologique

Le marché biologique a connu en France une croissance de 25 % en 2009 et devrait encore augmenter. Aujourd'hui, quelques projets d'installation ou de conversion en agriculture biologique émergent sur le territoire. Ils sont bien souvent couplés à d'autres activités (ferme auberge, vente directe, agrotourisme, production d'énergie renouvelable). Les surfaces d'exploitation en agriculture biologique sont actuellement très faibles sur le territoire et concerne peu d'exploitants. La production de produits de qualité (AOC lentilles, AOC fromages, labels) paraît aujourd'hui un frein au développement d'autres produits labellisés tels que celui de l'agriculture biologique. Ainsi, **sans politique volontariste, le potentiel de développement de l'agriculture biologique paraît aujourd'hui faible sur ce territoire malgré un contexte national et régional plutôt favorable.**





Projection sur l'évolution de la filière agricole

- Diminution du nombre d'exploitations mais accroissement de leur taille et modernisation des bâtiments d'élevage (respect des normes environnementales). Regroupements en GAEC.
- Stabilisation des surfaces exploitées et du cheptel bovin.
- Stabilisation / maintien des surfaces exploitées irriguées (augmentation possible des besoins en eau liés au changement climatique - cf page 17).
- Diminution de la production d'ovins (filiale fragile) et par conséquent diminution de l'entretien par pâture des secteurs les plus hostiles.
- Abandon ou diminution de l'entretien des espaces agricoles dans les secteurs difficiles (versants, fond de vallées).
- Tendance au développement d'activités complémentaires (vente directe, maraîchage, agro-tourisme, etc.).
- Possible développement de l'agriculture biologique au regard du contexte régional actuel.

Spécificités territoriales

- Fragilité de la filière lait dans les secteurs d'altitude (sommets de la Margeride, amont de la Senouire, bassin de Langogne, plateau d'Ally).
- Développement possible en Lozère de l'agro-tourisme, de l'élevage hors sol de volailles, de l'élevage de porcs charcutiers fermiers.
- Pressions foncières parfois importantes allant jusqu'à une reconquête des espaces forestiers. Cette tendance est particulièrement marquée sur le secteur de Saugues depuis 20 ans où de nombreuses parcelles ont été défrichées et drainées.

► Tendances d'évolution de la filière sylvicole *Une production sylvicole en voie de développement*



Des surfaces en forêts qui s'accroissent depuis le XIX^{ème} siècle

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la surface de la forêt s'accroît à l'échelle nationale. Cette situation s'explique par :

- l'utilisation d'énergies alternatives en remplacement du bois, à partir de la révolution industrielle.
- la déprise des terres agricoles qui a conduit à transformer une partie de ces terres en forêt, par boisement naturel ou plantation. Ceci est particulièrement vrai sur le territoire des monts de la Margeride.

Ces vingt dernières années, la surface forestière a continué à s'accroître à l'échelle nationale, en particulier dans le Sud-Est mais **cette tendance n'est pas aussi marquée sur le territoire du Haut-Allier où l'étendue des surfaces forestières s'est stabilisée.**

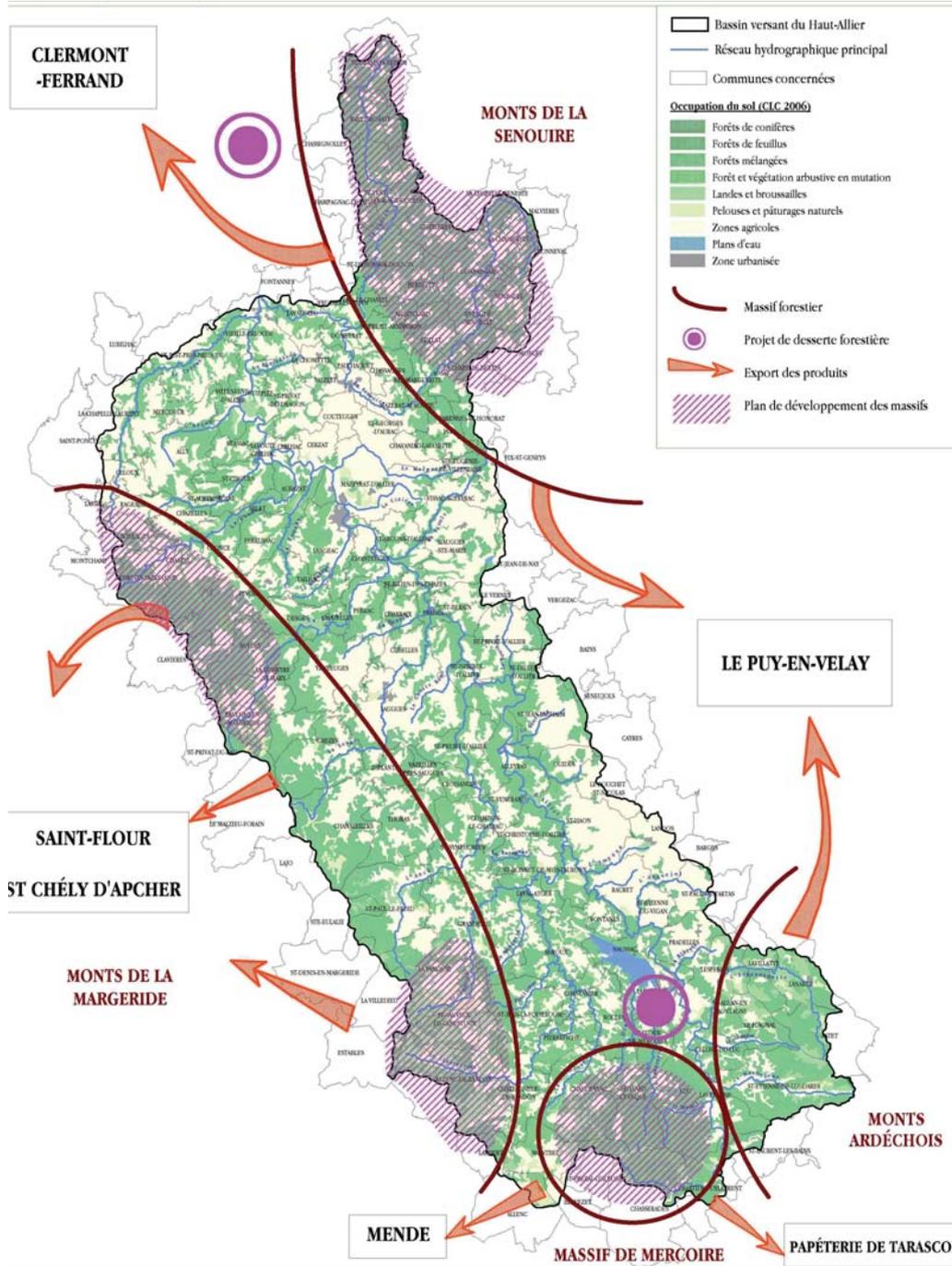
Un contexte national en faveur d'une gestion durable des massifs forestiers

Les nouveaux engagements de l'État et de l'Office National des Forêts en matière de gestion forestière durable, doivent conduire à dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable. Les objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement sont les suivants :

- Prendre en compte la lutte contre le changement climatique dans la politique forestière.
- Promouvoir l'usage du bois dans la construction.
- Définir de grands principes de certification pour une gestion durable des forêts, en vue d'une reconnaissance par l'État, notamment pour les achats publics.
- Employer exclusivement du bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable dans les constructions publiques à compter de 2010.

Des ressources forestières importantes sur le territoire

La Haute-Loire constitue une réserve et une ressource forestière importante à l'échelle nationale notamment en matière de résineux. Le territoire comporte de nombreuses petites propriétés appartenant en très grande majorité à des agriculteurs.



Projection sur l'évolution de la filière sylvicole

- Augmentation de l'exploitation des massifs forestiers :
- Tendances à une réduction des surfaces enrésinées en bordure de cours d'eau (désenrésinement).
- Amélioration du mode d'exploitation et de gestion des espaces forestiers en faveur des milieux naturels (ressources en eau et biodiversité) : information, formation, et sensibilisation des acteurs de la filière (CRPF / ONF) mais en raison d'une reprise du marché : tendances actuelles à une multiplication des coupes à blanc. Ces coupes sont rarement suivies de plantations.
- Développement possible de la filière bois-énergie au niveau local (industrie, collectivités) avec une exploitation importante des massifs.

Spécificités territoriales

- Plans de développement de massif sur :
 - le massif de Mercoire (projet également de desserte forestière à Langogne) ;
 - les sommets nord Margeride ;
 - le bassin de la Senoire (projet également de desserte forestière sur la Communauté de communes d'Auzon).
- Possible reconquête des espaces forestiers en faveur des espaces agricoles (prairies) sur les monts de la Margeride (défrichement, drainage)

► Tendances d'évolution de l'industrie, de l'artisanat et du commerce

Une ambition de relance sur le bassin de Langogne

Le bassin de Langogne, principal pôle d'attractivité du territoire amont, reste un territoire en difficulté en raison de son enclavement malgré la proximité de l'A75 à l'Est. Le tissu d'entreprises éparées est essentiellement composé d'entreprises commerciales de petite taille (<10 salariés). La compétitivité est faible au regard des grands pôles d'attractivité tels que Clermont-Ferrand ou le Puy-en-Velay.

La valorisation des produits locaux dans les filières courtes offre des perspectives intéressantes en matière de développement local. Ces filières courtes amortissent les incidences de la conjoncture économique nationale et internationale sur les activités locales.

Un maintien des activités sur le bassin langeadois

Les activités prennent toute leur ampleur dans le bassin langeadois principalement sur le secteur de Langeac, plus secondairement sur le secteur de Paulhaguet et de Siaugues.

Les principales entreprises (Recticel, Deal, PEM, Copyrel, Marazzi) voient leur effectif d'employés baisser en parallèle de l'augmentation de leur productivité (baisse de 50 % des emplois en 15 ans et production doublée voire triplée dans ce même délai). Elles représentent toutefois une part importante des emplois (plus de 600 emplois au total). Ces entreprises appartiennent à des groupes internationaux ce qui induit une certaine fragilité et volatilité du marché. Les autres entreprises plus modestes se maintiennent et valorisent bien souvent leur produits dans des filières courtes.

Projection sur l'évolution de l'industrie, de l'artisanat et du commerce

- Maintien des activités existantes et de l'emploi
- Amélioration de la qualité de l'assainissement industriel et développement d'une politique d'économie de l'eau

Spécificités territoriales

- Programme de soutien de l'artisanat et du commerce local sur le pôle d'activité de Langogne et de Langeac

► Perspectives pour l'hydro-électricité

- La production d'énergie hydro-électrique sur le Haut-Allier représente 30,8 % du potentiel productible sur le territoire et 4,5 % du potentiel hydro-électrique du bassin Loire-Bretagne, évalué à 2 680 GWh.
- Sur le territoire, la tendance pour les micro-centrales est plutôt au déclin voire au maintien de l'activité.
- Les implantations sont difficiles compte tenu de la réglementation en vigueur. Le territoire est potentiellement intéressant mais les secteurs viables et exploitables sont restreints.

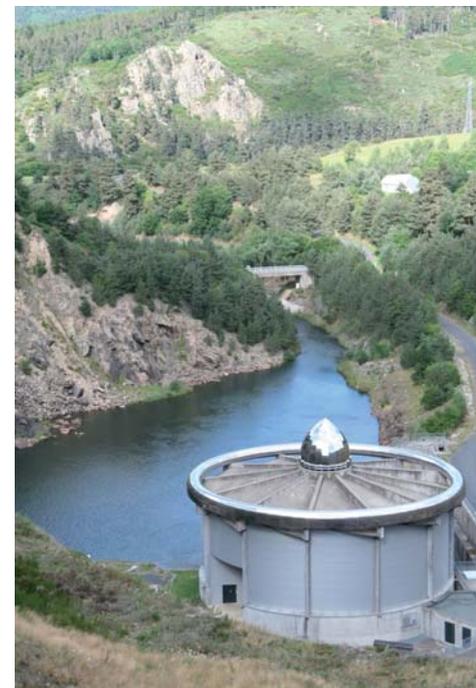
Projection sur l'hydro-électricité

- Maintien du niveau actuel de production d'hydro-électricité.
- Développement d'une hydro-électricité durable : prise en compte des exigences liées à la fonctionnalité des milieux aquatiques dans les modes de production.

Spécificités territoriales

Projets en cours de réflexion :

- Développement possible de la production d'hydro-électricité sur le barrage de Naussac (exploitation au fil de l'eau et à côte pleine de la retenue, des débits dérivés du Chapeauroux en période de hautes eaux).
- Aménagement du barrage de Poutès afin de répondre aux objectifs de continuité écologique. A priori assez faible incidence sur la production du complexe de Monistrol-d'Allier (environ 15%) ; incidence liée à la diminution de hauteur de chute et à l'augmentation des débits réservés des barrages.



Barrage de Naussac

► Tendances d'évolution du tourisme et des activités de loisirs



Une faible performance pour le Haut-Allier

Le territoire du Haut-Allier affiche une faible performance à l'échelle régionale :

- la capacité d'accueil est limitée
- les chiffres d'affaire sont assez faibles (56 millions d'euros soit 4,3 % de la région) ;
- le territoire est peu fréquenté par les étrangers (13% en moyenne contre 15% à l'échelle régionale) et proviennent essentiellement des régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes Côte d'Azur et Ile-de-France.

Ainsi, malgré sa forte identité forgée sur la valeur paysagère du territoire et un produit touristique associé au tourisme vert et à l'eau avec "les sports d'eau vives" notamment, **les performances économiques ne sont pas à la hauteur des potentialités offertes sur ce territoire.** Les capacités d'hébergement, faibles, et l'image d'un mono-produit « les sports d'eau vives » constituent un frein à l'attractivité du territoire.

Actuellement, aucune évolution significative de la demande touristique n'a été enregistrée et n'est pressentie dans les années à venir dans la situation actuelle.

L'amélioration de hébergement (hôtellerie et restauration) constitue un enjeu majeur pour le territoire : ce dernier conditionne en effet le lieu de séjour et représente 80% des emplois liés au tourisme.

Des perspectives possibles avec le soutien et la mobilisation indispensables des acteurs locaux...

Le récent Schéma Régional de Développement du tourisme et des loisirs fixe les priorités du Conseil régional d'Auvergne en faveur du développement touristique pour la période 2011-2015. Ces priorités reposent sur la valorisation d'un tourisme vert avec la volonté de marquer le territoire par le sceau de la qualité (Label «plus beaux villages de France »...).

Les perspectives pour les territoires du Haut-Allier sont nombreuses sous réserve d'une mobilisation des acteurs locaux :

- souscription de contrat de station de pleine nature (aménagement, organisation, développement local),
- aide à la qualification des points de baignade uniquement pour les plans d'eau (label pavillon bleu),
- projet de création hébergements de capacité modérée (100 à 120 lits) répondant à des critères de développement local avec charte de qualité environnementale,
- accompagnement des communes dans les travaux pour la labellisation "Plus beaux villages de France". Les villages actuellement labellisés sont Lavaudieu et Pradelles. Chanteuges, Lavoûte-Chilhac et Auzon sont en projet.

Ces projets n'induiront pas forcément une augmentation très significative de la fréquentation touristique, mais permettront essentiellement de mieux structurer l'offre touristique.

Projection sur l'évolution du tourisme et des activités de loisirs

- Amélioration et structuration de l'offre touristique ? (capacité et qualité de l'hébergement, diversification des produits)
- Amélioration possible du taux de fidélisation et de reconquête ?
- Gain de fréquentation possible (quelques pour cents au maximum par an).

Spécificités territoriales

- Augmentation probable de la fréquentation touristique sur le bassin de Naussac compte-tenu de la dynamique de développement local actuelle.

Le Scénario tendanciel

validé par la CLE le 31 janvier 2012

Sont présentées ici les conclusions du Scénario tendanciel du SAGE du Haut-Allier.

Ce Scénario tendanciel s'appuie sur les 8 enjeux du territoire définis en concertation avec les acteurs locaux en mai 2011 et validés par la CLE du 7 juillet 2011. Il fixe, au regard des tendances d'évolutions analysées, le niveau de satisfaction des enjeux à l'horizon 2021 (*enjeu non satisfait, en partie satisfait ou satisfait*) en l'absence de SAGE. Ces conclusions permettront dans les prochaines étapes de définir les axes stratégiques du SAGE du Haut-Allier.

► Enjeu "Barrages"

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE
	Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution du fonctionnement des milieux aquatiques et des usages	Enjeu en partie satisfait
Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux et des usages existants (barrages de Naussac, de Poutès, de Saint-Préjet et de Pouzas)	+ <ul style="list-style-type: none"> ■ Diminution de l'impact du barrage de Poutès suite à son aménagement ■ Augmentation des débits réservés au niveau des barrages ■ Diminution des pressions en amont de Naussac. Amélioration de la qualité de l'eau restituée en aval du barrage ■ Amélioration de l'information/concertation autour de la gestion du barrage de Naussac (EPL) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) au niveau de Poutès ■ Amélioration de l'hydrologie des cours d'eau ■ Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau sur l'axe Allier ■ Diminution possible de l'impact de Naussac suite à la concertation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration de la fonctionnalité écologique des habitats (cours d'eau), notamment en aval de Poutès (qualité et dynamique, crue morphogène...)
	= <p>Pas de modification structurelle du barrage de Naussac</p>	<p>Pas d'évolution concernant les effets de Naussac sur le transit sédimentaire (et donc la qualité des milieux aquatiques)</p>	
	- <ul style="list-style-type: none"> ■ Risque d'augmentation des débits dérivés (ou volume) sur le Chapeauroux pour développer la production hydroélectrique sur Naussac ■ Allongement et accentuation de la sévérité des étiages (tendances climatiques) ■ Augmentation des périodes de soutien des étiages de l'Allier et des débits dérivés en amont de Naussac (Chapeauroux, Allier) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diminution des débits naturels et de la qualité des habitats sur le Chapeauroux. ■ Maintien (voire aggravation) des débits influencés (lâchers du barrage) sur l'axe Allier en aval de Naussac 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Perturbation de la fonctionnalité des habitats sur le Chapeauroux en aval de la prise d'eau de Naussac ■ Persistance des impacts du barrage de Naussac sur le fonctionnement des habitats aquatiques de l'axe Allier, (débits influencés, blocage du transit sédimentaire). Avis réservé sur ces impacts du fait d'un manque de données actuelles sur la situation

Enjeu "QUALITÉ des eaux"



ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE	
		Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution de la qualité de la ressource en eau	Enjeu en partie satisfait
Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines (réduction et maîtrise des pollutions domestiques, des pollutions en substances dangereuses, des pollutions agricoles)	+	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diminution attendue des pressions agricoles par réduction des intrants (nitrates, pesticides ...), amélioration de la gestion des fumures, mise aux normes de bâtiments d'élevage, conversion bio... ■ Amélioration de la qualité des rejets d'assainissement (temps secs et temps de pluie) ■ Réduction/suppression des points noirs de pollution 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration de la qualité des eaux superficielles ■ Amélioration de la qualité des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Atteinte des normes du bon état écologique (phy-sico-chimie) ■ Amélioration de la qualité de l'eau pour la baignade (bactériologie notamment) sur l'axe Allier, notamment en aval de Langeac ■ Regain possible d'attractivité des cours d'eau pour la pratique de la pêche
	=	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peu d'amélioration sur l'ANC ■ Maintien des niveaux de rejets actuels de substances dangereuses (pas d'évolution significative de la connaissance et des normes de rejet) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas d'évolution significative de la qualité des ressources souterraines en tête de bassin versant ■ Maintien de la contamination des eaux par les substances chimiques dangereuses 	
	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accroissement local de la pression agricole (Devès, Fioule-Marsange, aval Sénouire, pays de Saugues. Augmentation de la taille des exploitations et des effluents d'élevage évacués par épandage ■ Augmentation possible des rejets de quelques STEPs importantes du fait d'un développement de la population et d'activités économiques ■ Difficulté croissante pour épandre les boues de station d'épuration ■ Augmentation de la sévérité des étiages (diminution des débits dans les cours d'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Persistance d'une pollution de fond dans les eaux souterraines (sur le Devès et sur quelques têtes de bassin versant (Margeride) : épandage, ANC... ■ Persistance d'une pollution de fond dans les eaux superficielles : épandage, assainissements collectifs et non collectifs, rejets industriels 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Qualité potentiellement insuffisante pour les espèces les plus exigeantes (ex : Saumon, Moule perlière...) notamment sur certains affluents majeurs comme la Seuges par exemple ■ Persistance des problématiques bactériologiques au niveau des petits captages destinés à l'AEP ■ Persistance des substances dangereuses dans les cours d'eau

► Enjeu “RESSOURCE quantitative en eau”

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE	
		Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution de la qualité de la ressource en eau	
Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau	+	<ul style="list-style-type: none"> ■ Politiques d'économie d'eau ■ Abandon de petits captages en tête de bassin versant (ex : amont Langouyrou) ■ Amélioration des réseaux AEP (diminution des pertes) ■ Meilleure prise en compte à certains endroits de la fonctionnalité hydrologique des zones humides ■ Augmentation des débits réservés au niveau des ouvrages prélevant sur cours d'eau ■ Augmentation des débits restitués pour le soutien des étiages de l'axe Loire / Allier pour compenser le déficit hydrologique ■ Amélioration de l'information / concertation autour de la gestion du barrage de Naussac (EPL) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration localisée et temporaire de l'hydrologie sur quelques têtes de bassin versant ■ Maintien du rôle hydrologique des zones humides ■ Amélioration de l'hydrologie des cours d'eau sur les tronçons court-circuités ■ Soutien de l'hydrologie sur l'axe Allier (pour satisfaire les usages) 	Enjeu non satisfait
	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation des besoins en AEP (croissance démographique, population touristique, agriculture) ■ Augmentation des prélèvements agricoles pour satisfaire les besoins de l'élevage et des cultures (variables suivant les secteurs). Création d'ouvrages associés ■ Recherche et exploitation de ressources supplémentaires notamment en tête de bassins versants pour sécuriser l'AEP. Accroissement des prélèvements individuels 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diminution de la ressource disponibles et des débits minimums dans les cours d'eau du fait des tendances d'évolution climatiques ■ Diminution de la ressource exploitable (notamment estivale) en particulier niveau des captages AEP 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aggravation des conflits d'usages de l'eau (AEP) ■ Accentuation de la sévérité des étiages notamment sur les secteurs Crouce-Céroux, Fioule Marsange et sources de l'Allier, avec des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (faune et flore), les usages associés (pêche...)

► Enjeu “Zones humides et têtes de bassins versants” ’

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE	
		Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution de l'état de conservation/fonctionnalités des zones humides et tête de BV	Enjeu en partie satisfait
Amélioration des connaissances, préservation et restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassins versants	+	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution des boisements et de leur mode de gestion (diversification, prise en compte des ZH) ■ Diminution de la pression forestière en bords de cours d'eau (réduction de l'enrésinement) sous l'effet des opérations de gestion en cours et à venir ■ Diminution de la pression sur les zones humides dans les secteurs couverts par un programme de gestion CRE (Contrat Restauration Entretien). (Lozère, Val d'Allier, Espaces Naturels Sensibles 43) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration “physique” et fonctionnelle des têtes de bassin versant ■ Restauration/maintien des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration/ préservation des têtes de bassin versant et des zones humides concernées par une démarche de gestion collective, surtout en secteurs boisés
	=	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peu/pas d'amélioration des connaissances sur les zones humides (hors inventaires existants) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Peu d'amélioration sur la prise en compte des zones humides hors programme de gestion en cours ou à venir 	
	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pressions générées par les activités humaines sur la Margeride, autour des principales zones urbaines... ■ Augmentation des besoins en eau. Aggravation des conflits d'usages de l'eau (AEP) entraînant une sollicitation plus importante des têtes de bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dégradation des zones humides de moyennes altitudes en zones agricoles et “péri-urbaines” ■ Dégradation des zones humides des têtes de bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dégradation et diminution des zones humides, de leur intérêt patrimonial et de leur fonctionnalité, en secteurs agricoles et péri-urbains ■ Avec des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (faune et flore) notamment sur l'amont des bassins versants



Enjeu “Fonctionnalités écologiques”

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE	
		Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution de la qualité hydromorphologique des cours d'eau	Enjeu en partie satisfait
Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques (restauration de la continuité piscicole, sédimentaire, et de la qualité morphologique)	+	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution des boisements et de leur mode de gestion ■ Diminution locale des pressions en bords de cours d'eau (pression forestière, piétinement) suite à la mise en œuvre des opérations de gestion des zones humides et des cours d'eau travaux de restauration et d'entretien ■ Baisse voire maintien du niveau d'exploitation de l'énergie hydroélectrique compte tenu du classement des cours d'eau ■ Diminution du nombre d'obstacles à la continuité écologique (application de la réglementation) Diminution de l'impact du barrage de Poutès suite à son aménagement ■ Augmentation des débits réservés au niveau des ouvrages ■ Amélioration de l'information/concertation autour de la gestion du barrage de Naussac (EPL) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration/préservation des têtes de bassin versant (cours d'eau et zones humides) ■ Tendances locale à la diminution de l'ensablement ■ Maintien voire réduction des tronçons court-circuités perturbés ■ Amélioration du transit sédimentaire et de la circulation piscicole ■ Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) au niveau de Poutès ■ Amélioration de l'hydrologie des cours d'eau ■ Diminution possible de l'impact de Naussac suite à la concertation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration de la fonctionnalité écologique des habitats des cours d'eau, vis-à-vis des espèces autochtones ■ Amélioration/restauration de la continuité écologique notamment sur les principaux cours d'eau
	=	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible évolution globale de l'occupation du sol ■ Pas de modification structurelle du barrage de Naussac 	Pas de modification de l'impact de Naussac sur l'hydrologie et le transit sédimentaire	
	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pressions des activités humaines sur la Margeride, et autour des principales zones urbaines ■ Augmentation des besoins en eau et du niveau de sollicitation des ressources y compris localement en tête de bassin versant ■ Augmentation des débits dérivés (ou volume) sur le Chapeauroux pour développer la production hydroélectrique sur Naussac ■ Augmentation de la fréquentation en bords de cours d'eau ■ Prolifération possible d'espèces animales et végétales invasives et augmentation de leurs aires de répartition 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dégradation des berges et du lit des cours d'eau (+ volet qualité) ■ Colmatage du substrat, poursuite de l'ensablement des cours d'eau, altération de la ripisylve ■ Dégradation des têtes de bassins versants, diminution de l'hydrologie de certains cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Altération des habitats piscicoles ■ Avec des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (faune et flore).



Enjeu “Valeur paysagère et écologique des milieux”

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE	
		Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution de la valeur paysagère et écologique des milieux	Enjeu en partie satisfait
Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux (espaces forestiers, agricoles, corridors écologiques)	+	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diversification des espaces forestiers après coupe à blancs des plantations de résineux ■ Diminution locale des pressions en bords de cours d'eau (pression forestière, piétinement) suite à la mise en œuvre des opérations de gestion des zones humides et des cours d'eau travaux de restauration et d'entretien ■ Amélioration locale de la lutte contre certaines espèces invasives (végétales surtout) par mise en œuvre des programmes de gestion des cours d'eau ■ Maintien et développement, de pratiques agricoles “extensives” 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de la biodiversité et de la valeur paysagère dans les espaces forestiers ■ Amélioration de la valeur écologique et paysagère des ripisylves ■ Préservation de la diversité des secteurs prairiaux et bocagers 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration de la continuité écologique (Trame Verte /Trame Bleue) ■ Amélioration de la qualité des paysages et des milieux en bords de cours d'eau et secteurs forestiers
	=	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien d'une pression sur les berges (piétinement, gestion inadaptée de la ripisylve...) sur certains cours d'eau en l'absence de programmes de gestion 	Dégradation de la valeur écologique et paysagère de la ripisylve	
	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pression foncière sur le territoire de la Margeride (reconquête d'espace agricole sur des territoires forestiers, restructuration foncière). ■ Pression de l'urbanisation sur les terres agricoles en secteur périphérique de Langeac. Restructuration foncière ■ Pression de l'agriculture et de l'urbanisation sur les zones humides, sur les cours d'eau (ex : plateau de Saugues...) ■ Prolifération possible d'espèces animales et végétales invasives et augmentation de leurs aires de répartition 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction des espaces forestiers, de leur diversité et de leur intérêt paysager ■ Réduction des espaces agricoles et de leur diversité ■ Diminution des zones humides, de leur intérêt et leur fonctionnalité (cf. enjeu spécifique) ■ Réduction de l'espace de mobilité des cours d'eau et de la diversité associée ■ Diminution de la qualité écologique et paysagère de la ripisylve ■ Diminution de la qualité écologique des milieux par disparition d'espèces autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Persistance de pressions sur certains espaces forestiers et agricoles ■ Manque de cohérence de la gestion des cours d'eau (lit et berges) sur l'ensemble du bassin versant ■ Localement pas de gestion collective des cours d'eau ■ Pas de stratégie d'intervention concernant les espèces invasives

► Enjeu “Petite hydroélectricité”

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE	
		Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution de la production hydroélectrique	Enjeu satisfait
Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants	+	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sensibilisation aux énergies “renouvelables” - Mise en œuvre de la directive énergie ■ Classement des cours d'eau (liste 1, liste 2, art. L214-17 du Code de l'Environnement). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien des ouvrages hydroélectriques ■ Aménagement des ouvrages en faveur de la restauration de la continuité écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obligation d'aménagement des ouvrages
	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Classement des cours d'eau (liste 1, liste 2, art. L214-17 du Code de l'Environnement). ■ Diminution des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien voire diminution de la production hydroélectrique ■ Réduction de la production hydroélectrique 	

► Enjeu “Inondation”

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE	
		Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution des risques inondation	Enjeu en partie satisfait
Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité	+	<ul style="list-style-type: none"> ■ Meilleure prise en compte du risque dans l'urbanisation quand il est connu (a priori extension faible de l'urbanisation en zones inondables) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas d'augmentation des enjeux en zones inondables identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bonne culture du risque sur l'axe Allier
	-	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de l'intensité des crues, de l'aléa, surtout sur le haut bassin versant (épisodes cévenols) ■ Peu d'évolution concernant la connaissance et la conscience du risque sur certains affluents et sur l'amont (ex : Langogne) ■ Pas d'évolution de la prise en compte de la dynamique naturelle des cours d'eau (mobilité latérale...) ■ Ouverture de paysage, urbanisation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation du risque et de la vulnérabilité pour les secteurs exposés, sur l'axe Allier mais également sur certains affluents ■ Augmentation localisée de la pression en bord de cours d'eau (en l'absence de cartographie du risque) ■ Diminution de l'espace de mobilité pour protéger les personnes et les biens exposés. ■ Augmentation du risque de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesures de prévention et culture du risque inondation qui restent à développer sur certains affluents ■ Notion d'espace de mobilité à développer localement

Prochaines étapes...

- ▶ Le Scénario tendanciel du SAGE aura permis de définir le niveau de satisfaction des enjeux de l'eau sur le territoire

*Après validation du Scénario tendanciel par la Commission Locale de l'Eau le 31 janvier 2012, les acteurs disposent d'une vision de l'évolution de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur leur territoire à l'horizon 2021. Ce scénario aura permis d'évaluer le **niveau de satisfaction des enjeux de l'eau en l'absence de l'outil SAGE** et de commencer à réfléchir à la valeur ajoutée possible du futur SAGE.*

- ▶ Des premiers axes de travail ont émergé à l'issue du scénario tendanciel. Ils constitueront les bases de réflexion pour les prochaines étapes du SAGE.

*Les premiers axes de travail présentés mais non exhaustifs sont synthétisés ci-contre. Ils apportent des premiers éléments de réflexion qui contribueront à la **définition des scénarios contrastés et à l'élaboration concertée de la stratégie d'intervention du SAGE sur le territoire.***

4 axes de travail se dégagent :

- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Fonctionnalité optimale des écosystèmes aquatiques
- Poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux (lutte contre les sources de pollutions)
- Préservation/amélioration du cadre de vie (paysage, tourisme, risques majeurs)

Étude réalisée par le bureau d'études CESAME
Synthèse et conception graphique : cabinet Autrement Dit
Janvier 2012

